



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 25 octobre 2012

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du 25 octobre 2012

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--------------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° - | Installation d'un Conseiller Municipal. |
| M. le Maire | 1bis° - | Remplacement d'un Elu démissionnaire – Désignation d'un nouveau représentant dans diverses commissions municipales. |
| M. le Maire | 2° - | Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale - Avis sur le périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion envisagée de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre. |
| M. JEAN | 3° - | Création d'une filiale UEM dénommée « efluid ». |
| M. DARBOIS | 4° - | Rapport Développement Durable 2012. |
| M. DARBOIS | 5° - | Attribution d'un complément de subvention à l'Association Mob d'Emploi. |
| M. le Maire | 6° - | CHR Metz-Thionville - Convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle EPFL-Ville de Metz / Metz Métropole. |
| Mme PALLEZ | 7° - | Politique en faveur des seniors : création d'un « Pass Seniors ». |
| Mme PALLEZ | 8° - | Avenant au Contrat Enfance Jeunesse – Volet enfance (CCAS). |
| M. SCUDERI | 9° - | Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives. |
| M. BELHADDAD | 10° - | Subventions aux clubs sportifs. |
| M. FONTE | 11° - | Restauration et Aménagement de la Porte des Allemands – Sollicitation des Aides de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général de la Moselle. |
| M. FONTE | 12° - | Restauration des 5 enluminures du <i>Mortifiement de Vaine Plaisance</i> . |
| Mme FRITSCH-RENARD | 13° - | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats collectifs d'assurance pour les risques « Santé » et « Prévoyance » des agents. |
| Mme FRITSCH-RENARD | 14° - | Recrutement d'un agent contractuel. |
| M. GANDAR | 15° - | Protocole d'accord transactionnel. |
| M. le Maire | 16° - | Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en |

exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

17° - Questions orales.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 25 octobre 2012, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 19 octobre 2012.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry (arrive au point 2), Mme FRITSCH-RENARD Anne (arrive au point 1bis), M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (arrive au point 2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas (arrive au point 3), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice (arrive au point 2), Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle (arrive au point Divers1), Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire (arrive au point 2), M. TOULOUZE Jean-Michel (arrive au point 7), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane (arrive au point 2) , Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme Anne STEMART (arrive au point 4), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (arrive au point Divers1), M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain (arrive au point 1bis).

Absents ayant voté par procuration :

- M. LIOGER (procuracion à M. le Maire)
- M. SCUDERI (procuracion à Mme SAADI)
- Mme SALLUSTI (procuracion à Mme PALLEZ)
- M. SCHUMAN (procuracion à M. PLANCHETTE)
- Mme DE OLIVEIRA (procuracion à Mme HEBER-SUFFRIN)
- M. TOULOUZE (procuracion à M. BELHADDAD)
- Mme LEBLAN (procuracion à Mme OASI-SCHAEFER)
- M. MARTALIE (procuracion à M. DARBOIS)
- Mme STEMART (procuracion à Mme BOH-PETIT)
- Mme RIBLET (procuracion à M. LEKADIR à compter du point 5)

Absente non excusée : Mme OASI-SCHAEFER Catherine

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

DCM N°12-10-01 : Installation d'un Conseiller Municipal :

M. le Maire, Rapporteur, expose que l'article L 270 du Code Electoral stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

La liste « Ensemble pour l'avenir de Metz » dispose d'un siège laissé vacant consécutivement à la démission de Madame Raphaëlle PISTER.

L'ordre de la liste déposée à la Préfecture lors des élections municipales de Mars 2008 place Madame Catherine GANGLOFF en 42^{ème} position immédiatement après le dernier élu de cette liste.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Madame Catherine GANGLOFF en qualité de Conseillère Municipale.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE** acte de l'installation de Madame Catherine GANGLOFF en qualité de Conseillère Municipale de la Ville de Metz.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Selima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 9 M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. NZIHOU Patrice, Mme MEDOC Michèle, Mme MERTZ Claire, Mme OASISCHAEFER Catherine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain.

DCM N°12-10-01BIS : Remplacement d'un élu démissionnaire – Désignation dans divers Commissions Municipales et organismes extérieurs :

M. le Maire, Rapporteur, expose que Madame Raphaëlle PISTER, démissionnaire de son poste de Conseiller Municipal, avait été désignée, par délibérations, pour siéger au sein de diverses Commissions Municipales et représenter la Ville de Metz dans certains organismes extérieurs.

Ces désignations étant devenues caduques, il y a lieu de compléter ces représentations.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DESIGNER :**
 - Commission des Affaires Culturelles (titulaire)
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Commission Jeunesse (suppléant)
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Commission des Sports (suppléant)
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Commission Locale d'Extension du Secteur Sauvegardé (suppléant)
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Conseil d'Administration de la Fondation de l'Oeuvre de Sainte-Blandine
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Conseil d'Administration de l'Adeppa Vigy
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Conseil d'Administration du Foyer du Jeune Travailleur
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Metz Métropole Développement
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Organisme de Gestion de l'Ecole de la Miséricorde
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Conseil d'école de la Maternelle Les Primevères (Borny-Grigy)
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Conseil d'Administration du Collège Philippe de Vigneulles (suppléant)
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Conseil d'Administration du Lycée Robert Schuman (suppléant)
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Conseil d'Administration du Collège Paul Verlaine (suppléant)
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Conseil d'Administration du Collège Paul Valéry (suppléant)
 - Mme Catherine GANGLOFF
 - Conseil d'Administration du Lycée de la Communication (suppléant)
 - Mme Catherine GANGLOFF
- **DE POURVOIR** au remplacement du poste à Metz Métropole ainsi vacant au moyen d'une élection au scrutin secret et à la majorité absolue,
- **D'ELIRE** en conséquence :
 - M. Bernard HEULLUY, délégué titulaire
 - Mme Catherine GANGLOFF, déléguée suppléante.

Interventions de : M. LE MAIRE et M. LEBEAU (il se présente au poste de titulaire à Metz Métropole).

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Mise aux voix des désignations diverses : Mme GANGLOFF Catherine :

Voix pour : 49 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Selima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle,

Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 6 M. JEAN Thierry, M. NZIHOU Patrice, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Mise aux voix désignation au poste de titulaire à Metz Métropole :

M. HEULLUY Gilbert :

Voix pour : 36 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Selima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine.

Voix contre : 13 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 6 M. JEAN Thierry, M. NZIHOU Patrice, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Monsieur le Maire informe les élus de la mise en service de l'Extranet des Elus.

DCM N°12-10-02 : Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale : avis sur le périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion envisagée de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre :

M. le Maire, Rapporteur, expose que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit l'élaboration du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale qui a pour vocation d'achever, de rationaliser et de simplifier l'organisation institutionnelle et opérationnelle de l'intercommunalité.

L'article 35 de cette même loi dispose que le schéma est établi au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et des compétences exercées par les EPCI existants.

C'est dans ce contexte que le Préfet a élaboré, en début d'année 2011, les propositions de rationalisation, modification, transformation ou fusion d'EPCI qu'il a présentées officiellement, au printemps de cette même année, à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

Ces propositions ont été soumises à l'ensemble des EPCI et Communes concernés pour avis

dans le cadre de la consultation officielle qui a eu lieu de mai à septembre 2011. Le Conseil Municipal de la ville de Metz a ainsi délibéré le 7 juillet 2011 sur le projet soumis par le Préfet qui prévoyait la fusion de Metz Métropole avec :

- la Communauté de Communes du Val de Moselle,
- la Communauté de Communes du Val Saint Pierre,
- et les Communes de Montoy-Flanville et de Coigny (Communauté de Communes de Pange).

Lors de sa délibération du 7 juillet 2011, le Conseil Municipal avait décidé :

- d'émettre un avis réservé sur le projet de SDCI présenté par Monsieur le Préfet de Moselle,
- de demander la création d'un EPCI qui au-delà de la proposition du Préfet, intègre tout ou partie de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan.

Le projet de schéma, accompagné des avis émis par les collectivités, a ensuite été transmis à la CDCI qui en a débattu lors des dix réunions qu'elle a tenues au cours de l'année 2011.

Lors de sa réunion finale du 22 décembre 2011, la CDCI a approuvé le schéma, à l'unanimité des membres présents ou représentés. Cette approbation ayant été obtenue à la faveur d'un dernier amendement engageant le Préfet, face à l'absence de consensus sur le nord messin, à poursuivre la concertation sur ce secteur et à proposer de nouveaux périmètres correspondant en 2012.

Une version consolidée du schéma au 1^{er} août 2012 comprend la proposition de fusion des Communautés de Communes de Maizières-Lès-Metz et du Sillon Mosellan, avec le maintien dans leurs périmètres actuels des Communautés de Communes du Haut-Chemin et du Pays de Pange. Ces propositions ont reçu l'avis favorable de la CDCI le 20 juillet 2012.

Concernant la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, le SDCI envisage au final le projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issu de sa fusion avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre qui, en dépit des deux amendements qu'elle avait présentés, n'a pas obtenu l'avis favorable de la CDCI contrairement à la Communauté de Communes du Val de Moselle et aux communes de Coigny et Montoy-Flanville qui ont obtenu leurs retraits du projet initial de fusion avec Metz Métropole.

Désormais, il appartient au Préfet de mettre en œuvre le SDCI et, dans un premier temps, de soumettre les projets de périmètre pour avis aux EPCI concernés et pour accord à leurs communes membres. C'est l'objet du courrier, notifié le 27 août 2012 et réceptionné le 10 septembre dernier, par lequel le Préfet invite le Conseil Municipal à se prononcer :

- sur le périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
- sur la date d'effet de leur fusion, le siège, le nom et la composition du futur organe délibérant.

A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la date de réception dudit courrier (10 septembre 2012), l'avis de la collectivité serait réputé favorable.

A l'issue de cette phase de consultation, et si les conditions de majorité prévues par la Loi sont acquises (accord de 50 % des communes représentant 50 % de la population, avec droit de veto de la commune représentant plus du tiers de la population totale), le Préfet pourra prendre l'arrêté de fusion avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2014 qui apparaît comme l'échéance la mieux adaptée pour en arrêter, dans les meilleures conditions, les modalités

pratiques (procédure, conséquences juridiques, fiscales et financières, compétences, personnels, ...).

A défaut d'accord, le Préfet pourra soit abandonner le projet de fusion, soit saisir la CDCI pour avis, s'il entend le mener à son terme.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
- fixer au 1er janvier 2014 la date d'effet de cette fusion,
- proposer :
 - "Metz Métropole" comme dénomination de ladite nouvelle communauté d'agglomération,
 - que le siège de ce nouvel EPCI se situe à "Harmony Park, 11 boulevard Solidarité, 57070 Metz",
 - le renvoi, dans le cadre de l'application des règles fixées à l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la composition de l'organe délibérant du nouvel EPCI à l'accord à intervenir sur la répartition des sièges, au plus tard le 30 juin 2013, entre l'ensemble des communes impliquées dans la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D’AFFIRMER**, dans ce cadre et au regard de l'attention que ne manquera pas d'y apporter le Préfet de la Moselle, sa volonté de poursuivre les réflexions engagées avec les Communautés de Communes de Maizières-Lès-Metz, du Sillon Mosellan et du Pays Orne-Moselle, ainsi qu'avec la Communauté de Communes du Val de Moselle, en vue de développer des projets de coopération complémentaires dans une perspective, à terme, de participation à l'élargissement du périmètre de Metz Métropole,
- **D’APPROUVER** le périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
- **DE PROPOSER :**
 - de dénommer "Metz Métropole" ladite nouvelle communauté d'agglomération,
 - de fixer le siège de ce nouvel EPCI à "Harmony Park, 11 boulevard Solidarité, 57070 Metz",
- **DE RENVOYER**, dans le cadre de l'application des règles fixées à l'article L.5211-6-1 du CGCT, la composition de l'organe délibérant du nouvel EPCI à l'accord à intervenir sur la répartition des sièges, au plus tard le 30 juin 2013, entre l'ensemble des communes impliquées dans la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN, Mme COLIN-OESTERLE, M. ALDRIN, M. MARECHAL, M. LEKADIR, M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : Mme COLIN-OESTERLE, M. THIL, Mme ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 38 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE

Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOQC Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine.

Voix contre : 1 M. MARECHAL Jacques.

Abstention : 14 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absente au moment du vote : 2 Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2).

DCM N°12-10-03 : Création d'une filiale UEM dénommée « efluid » :

M. JEAN, Rapporteur, expose que dans un contexte énergétique en pleine mutation, marqué par l'ouverture du marché à la concurrence et le développement des compteurs intelligents, UEM, fournisseur d'énergies et créateur de la solution « efluid », ERDF, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français continental, et la Caisse des Dépôts, établissement public financier au service de l'intérêt général, ont décidé de s'associer pour créer la société efluid.

Cette société, commune aux trois acteurs précités, aura pour objet le développement et la commercialisation de la solution efluid, progiciel créé par UEM en 2002, qui permet aux entreprises du secteur de l'énergie de gérer l'ensemble de leurs processus métiers, de la relève des compteurs à la comptabilité en passant par la gestion des matériels, des contrats et de la facturation. La création de la société efluid permettra d'assurer le développement de ce progiciel, grâce à la complémentarité des actionnaires sur l'électricité mais aussi, demain, sur d'autres activités.

En complément des clients existants, - 18 entreprises utilisent d'ores et déjà efluid pour assurer la gestion des installations techniques et des contrats de plus de 2 millions de clients finaux en France -, cette nouvelle société aura en charge le déploiement de la solution efluid sur l'ensemble du territoire national pour la gestion des clients « particuliers et petits professionnels » d'ERDF - projet Ginko - soit près de 35 millions de clients en France.

Cette structure emploiera plus de 120 salariés à Metz et fera travailler plus de 100 prestataires informatiques et techniques chez des fournisseurs.

Afin de faciliter les démarches administratives et juridiques nécessaires au respect du calendrier prévisionnel de création de la société, le Conseil d'Administration d'UEM a acté le principe de la création, dans un premier temps, d'une filiale d'Energem (société détenue à 100 % par UEM et dont la création avait été actée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2006).

Courant 2013, la filiale ainsi constituée, ouvrira son capital à deux autres actionnaires : ERDF à hauteur de 30 % et la CDC à hauteur de 10 %, UEM conservant 60 % des parts et apportant l'activité efluid.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de création d'une filiale efluid par UEM dont les statuts feront l'objet d'une prochaine délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le principe de la création d'une filiale par la SAEML UEM pour développer et gérer l'activité de développement et de commercialisation d' « efluid », dont les statuts feront l'objet d'une prochaine délibération du Conseil Municipal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche concernant la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à finaliser et à signer tout document se rapportant à cette opération.

Interventions de : M. LEBEAU, M. THIL, Mme BORI et M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique (x2), M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absente au moment du vote : Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2).

DCM N°12-10-04 : Rapport Développement Durable 2012 :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que conformément à l'engagement pris par la Ville de Metz dans le cadre de son Agenda 21, un dispositif de suivi-évaluation des politiques et des programmes d'actions de la collectivité en faveur du développement durable a été élaboré.

Cet outil d'évaluation a été développé avec les contributions de l'ensemble des services municipaux et a alimenté le présent rapport de développement durable 2012.

Ce rapport répond d'une part, aux exigences de la loi Grenelle 2 et à son décret d'application du 17 juin 2011 demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement annuel d'un tel rapport, et d'autre part, il rend compte des actions menées par la collectivité en matière de développement durable au regard du prochain débat d'orientation budgétaire.

Le rapport rappelle préalablement le contexte ainsi que la démarche engagée par la Ville de Metz en faveur du développement durable et décline pour chaque axe stratégique de l'Agenda 21 les résultats obtenus.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le présent rapport de développement durable.

Interventions de : M. THIL, Mme NICOLAS, Mme KAUCIC, Mme QUILLOT, M. DARBOIS, M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTEE

Voix pour : 38 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absentes au moment du vote : 3 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme OASISCHAEFER Catherine (x2).

Ne prennent pas part au vote : 14 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

DCM N°12-10-05 : Attribution d'un complément de subvention à l'Association Mob d'Emploi :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a accordé à l'Association Mob d'Emploi une première subvention de 100 000 €, destinée à financer ses actions de promotion de l'usage du vélo, telles que détaillées et prévues dans le Plan Vélo de la Ville de Metz. A ce titre, l'association gère notamment la location des vélos urbains mis à la disposition par la Ville sur deux sites permanents, rue d'Estrées et place du Général de Gaulle, ainsi que sur des sites saisonniers, comme pour Metz-Plage.

Au cours de l'année 2011, l'association a enregistré environ 14 000 jours de location pour environ 750 contrats, allant de la journée à l'année. D'ores et déjà, une révision à la hausse de ces chiffres est attendue en 2012, notamment grâce à l'augmentation du nombre de vélos mis à disposition par la ville.

En 2011, la location « Loisirs » représente environ 60 % de l'ensemble des locations, avec une répartition saisonnière très marquée, qui traduit notamment l'intérêt du point de location mis en place pour Metz Plage. Quant à la location « Etudiant », elle représente un quart de l'ensemble des locations, sans que l'association ne puisse donner suite à toutes les demandes, afin de garder un parc en location courte-durée suffisant. Le motif « Tourisme » atteint les

10 % : une marge de progression semble possible en améliorant notamment la visibilité et la communication autour des stations, proches de la Gare comme de l'Office de Tourisme.

Dans ce contexte, l'Association Mob d'Emploi propose aujourd'hui des actions complémentaires autour de trois axes :

- la pérennisation du service de location,
- l'amélioration de sa visibilité,
- l'accompagnement de l'apprentissage du vélo auprès des enfants.

Pour pérenniser la qualité du service de location de vélos urbains, il est nécessaire d'entretenir régulièrement le parc de vélos mis à disposition par la Ville de Metz (180 vélos en 2012, pour atteindre 270 vélos en 2013). En effet, la fiabilité des vélos mis à la location est l'un des facteurs qui permet de fidéliser la clientèle.

L'association propose dans ce cadre le recrutement, à partir de novembre 2012, d'une personne chargée de l'entretien et de la maintenance de ces vélos, souvent fortement sollicités par les usagers.

Par ailleurs, l'association propose, au-delà des actions de participations aux manifestations majeures qui ont lieu sur la ville ou de développement de partenariats, l'amélioration de la visibilité des stations de location, le logo-typage de leurs véhicules ainsi que la mise en place d'un habillage sur les vélos, en cohérence avec la charte graphique retenue pour le réseau *Met'*.

Enfin, l'expérimentation d'une "Ecole du Vélo" menée sur le quartier de Bellecroix d'Avril à Juin 2012, a montré l'intérêt d'un tel projet pour favoriser l'apprentissage et l'usage du vélo en toute sécurité par les enfants. L'association propose donc d'élargir et d'animer cette activité à l'échelle de l'ensemble des écoles de la ville pour l'année scolaire 2012-2013, grâce au recrutement d'un éducateur, à partir de novembre 2012, qui sera en charge de cette action.

Ces propositions répondant aux attentes de la Ville de Metz quant au développement et à la pérennisation de l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens des messins, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention complémentaire de 34.000 € pour l'année 2012.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER**, conformément aux dispositions de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, un complément de subvention pour un montant de 34 000 Euros à l'Association Mob d'Emploi au titre de l'année 2012.
- **DE METTRE** gratuitement à disposition de l'Association Mob d'Emploi un local permettant l'hivernage des vélos.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette délibération et notamment l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'Association Mob d'Emploi pour l'opération Metz Vélocation 2012 jointe en annexe.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme QUILLOT, M. MARTALIE, M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par :

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTEE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle,

M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absentes au moment du vote : 5 Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme SAADI Selima, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme NICOLAS Martine.

DCM N°12-10-06 : CHR Metz-Thionville - Convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle EPFL-Ville de Metz / Metz Métropole :

M. le Maire, Rapporteur, expose que suite à la réimplantation des activités du CHR de Metz sur le site de MERCY, en bordure sud-est de la ville, l'intégralité du site Bon Secours sera libéré fin 2012.

La parcelle du CHR située en plein cœur du quartier Sainte-Thérèse représente 2ha de réserve foncière au cœur des réflexions de la Ville de Metz, tant sur les questions du réseau viaire que sur les opportunités d'une opération urbaine à plus grande échelle. Dans cette optique, une étude urbaine a été confiée à l'AGURAM en septembre 2010 afin de retrouver une morphologie urbaine compatible avec le quartier et offrir une nouvelle dynamique à cet îlot. La Ville de Metz veut ainsi mettre en avant sa volonté de profiter de la libération du site par le CHR pour requalifier un morceau de ville stratégique et accompagner le CHR dans la vente de ce site.

Afin de préparer la phase opérationnelle, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine a été sollicité par la Ville de Metz pour réaliser le portage foncier.

Cette démarche s'inscrit précisément dans la logique de la convention cadre qui a été signée entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et l'EPFL le 27 février 2008 visant à mener une politique foncière anticipative sur des périmètres définis par la Communauté d'Agglomération.

Afin d'obtenir la maîtrise foncière du site et de lancer la reconversion du CHR, il est nécessaire :

- de faire inscrire le site CHR dans la convention-cadre « Périmètre à enjeux » entre l'EPFL et Metz-Métropole, permettant un portage foncier plus avantageux (étalement des paiements sur 5 ans et frais réduits à 1 %) ;
- de signer, avec l'EPFL et Metz-Métropole une « convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle », déclinaison communale de la convention cadre.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

Interventions de : M. LEBEAU, Mme ZIMMERMANN, M. THIL, M. ANTOINE, M. KOENIG.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTÉE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain.

Voix contre : 0

Abstention : 3 Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Absente au moment du vote : 2 Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2).

Ne prend pas part au vote : 1 M. KHALIFE Khalifé.

DCM N°12-10-07 : Politique en faveur des seniors : création d'un « Pass Seniors » :

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que depuis 2008, la Ville de Metz s'est dotée d'une politique volontariste pour améliorer le quotidien des seniors et promouvoir leur place dans la ville.

En février 2010, suite à un travail d'audit urbain mené avec ses partenaires, Metz décrochait le label « Bien vieillir-vivre ensemble » du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, venant reconnaître la qualité de son intervention. La Municipalité s'est ainsi engagée sur 4 ans dans la mise en œuvre de 10 engagements regroupés au sein de la charte pour le « bien vieillir-Vivre ensemble » à Metz qui se décline comme suit :

- L'habitat : prendre en compte les besoins des seniors dans l'aménagement des nouveaux quartiers, favoriser le maintien des seniors dans leur logement, faciliter l'accès des seniors à des logements adaptés à l'évolution de leur état de santé, accompagner la mobilité résidentielle.
- Vie sociale et solidarité : permettre aux seniors d'accéder directement à une information de proximité, lutter contre l'isolement des seniors et renforcer les solidarités, favoriser l'accès des seniors à la culture, aux sports et aux loisirs.
- Autonomie et mobilité : poursuivre l'accessibilité de la ville en prenant en compte les besoins des seniors, favoriser la mobilité des seniors en poursuivant l'accessibilité des transports collectifs, rendre les déplacements des seniors plus sûrs.

Le bilan de cette première étape de déploiement de la charte montre que la Ville de Metz tient l'essentiel de ses engagements. Il traduit le choix de la Ville de mettre en place un ensemble de dispositifs ayant pour but de favoriser le lien social en renforçant de manière prioritaire la

prise en compte des séniors les plus vulnérables pour que chaque senior messin trouve sa place dans la Ville.

Un plan d'actions spécifiques a ainsi été mis en place pour lutter contre l'isolement des seniors. Il se traduit entre autre par la création d'un service spécifique au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville, complété par un réseau collaboratif de solidarité (les bailleurs sociaux, les comités de quartier et les travailleurs sociaux) destiné à identifier les situations d'isolement ainsi que les difficultés des personnes âgées.

D'autres actions ont vu le jour. Un guide de préconisations en matière d'habitat et d'aménagement urbain a par exemple été élaboré. Destiné aux aménageurs, aux urbanistes et architectes publics et privés, il est devenu un des outils de travail du service urbanisme pour traduire les besoins des séniors dans les nouvelles opérations de construction.

La mise en accessibilité et l'adaptation des logements au vieillissement des seniors s'opèrent progressivement notamment dans le parc social, pilotées par la commission « logement » de la commission communale d'accessibilité regroupant l'ensemble des partenaires de la Ville.

Plus largement, toutes les opérations de mise en accessibilité des bâtiments publics et de l'espace public favorisent la mobilité des « personnes à mobilité réduite » et bénéficient ainsi à une partie des seniors, notamment les plus âgés. Outre les actions déjà réalisées, un plan pluriannuel de 12M€ a été adopté par le Conseil Municipal du 29 septembre 2011.

Une information spécifique à destination des seniors a été structurée. Elle est accessible en proximité dans les mairies de quartier de la ville et diffusée par les agents d'accueil qui ont été formés pour apporter les réponses spécifiques aux attentes des seniors.

La mise en lumière des réalisations de la ville de Metz en matière de politique en faveur des seniors lui vaut la reconnaissance de l'Organisation Mondiale de la Santé pour sa capacité à créer des environnements urbains qui permettent aux seniors de rester actifs en bonne santé et de continuer à participer à la vie sociale de la Ville.

Ainsi, Metz rejoint des grandes Villes du Monde comme New York, Séoul, Genève, Mexico, Dublin, Berne, Manchester, ou Lyon pour la qualité de ses services et de ses actions en faveur des seniors. Le représentant français de l'OMS remettra en effet l'appellation « ville amies des aînés » lors des 4^{èmes} assises seniors qui se tiendront le 20 novembre prochain à l'Arsenal.

La Ville souhaite encore aller plus loin pour promouvoir la place des seniors dans la ville en élargissant sa politique et ainsi parachever la mise en œuvre des engagements qu'elle a pris dans le cadre de la charte « bien vieillir – vivre ensemble ».

Pour cela, la municipalité envisage la création d'un nouveau dispositif ayant pour but de mieux répondre aux attentes des seniors et de leur permettre de profiter pleinement de leur retraite tout en s'investissant davantage dans la vie de la cité.

Ce dispositif se décline sous la forme d'une « carte privilège » et d'un guide valorisant une offre de services (publics et privés) dédiés aux seniors. Elle permettra également de faire bénéficier tous les Messins de 65 ans et plus, d'offres commerciales préférentielles et d'une aide financière de 25 €, portée à 50 € pour les personnes non-imposables. Cette aide permettra la prise en charge d'une partie de leur abonnement pour leur pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs dispensées par les associations et structures locales conventionnées.

La mise en œuvre de ce dispositif construit au sein du Pôle Solidarité est confiée au CCAS dans le cadre de sa mission d'animation de la démarche du label « bien vieillir-vivre ensemble ».

Le coût de ce dispositif estimé à 150 000 € sera financé dans le cadre du budget du CCAS.

Ce dispositif fera l'objet d'une convention tripartite entre la Ville de Metz, le CCAS et MMD précisant le rôle de chacun : la Ville de Metz via les services culture, animation-jeunesse-sport-vie associative, Espaces verts, participera avec ses partenaires traditionnels au recensement et à la construction de l'offre en termes de culture, de sport et de loisirs et prendra en charge la communication du dispositif ; Metz Métropole Développement assurera la prospection auprès des commerçants et la construction de l'offre commerciale du dispositif ; le CCAS coordonnera et mettra en œuvre ce dispositif pour lequel il assurera la gestion dans le cadre de la mission qui lui est confiée d'animation de la politique senior.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la création du dispositif « Pass seniors »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et à signer tout document intervenant pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Intervention de : Mme COLIN-OESTERLE.

Suspension de la séance à 21h03.

Reprise de la séance à 21h33.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Interventions de : Mme LETY, Mme QUILLOT, M. MARECHAL, M. JEAN, M. BELHADDAD, M. FONTE, M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTEE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE

Antoine, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote 6 : M. TRON Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain.

DCM N°12-10-08 : Avenant au Contrat Enfance et Jeunesse – Volet enfance (CCAS) :

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que par délibération du 30 juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse entre la Ville de Metz et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle. Ce contrat, défini pour la période 2011-2014, comporte un volet jeunesse (accueil périscolaire et restauration scolaire) et un volet enfance piloté par le Centre Communal d'Action Sociale. Le Contrat Enfance Jeunesse permet le cofinancement par la CAF de nouveaux accueils petite enfance et périscolaires à Metz.

Il est proposé de modifier par voie d'avenant le volet enfance du contrat, afin d'intégrer deux actions nouvelles :

- La création de 5 places supplémentaires à la Halte-Garderie du COGEGHAM « Les Rases Mottes » portant ainsi la capacité d'accueil de cet équipement à 30 places à compter de décembre 2012.

La transformation de la Halte-Garderie en formule « Multi-Accueil » permettra de surcroît, dès la fin de l'année, de fournir les repas et les couches et d'accueillir les enfants 5 jours par semaine (l'accueil y était jusqu'à présent limité à 3 jours par semaine).

- La création d'un Relais Parental, sous forme d'une micro-crèche de 10 places.
En effet, le Centre Communal d'Action Sociale et le réseau des acteurs sociaux messins partenaires ont fait le constat d'un nombre croissant de familles confrontées à des situations nécessitant un accueil d'urgence de leur enfant. Le rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2011 du CCAS a également mis en avant la problématique de la garde d'urgence des enfants pour les familles monoparentales, que ce soit dans leur parcours d'insertion professionnelle ou lorsque survient un événement imprévu.
Le CCAS propose donc de créer un Relais Parental, destiné à l'ensemble des familles ayant un besoin d'accueil urgent, en complément des structures existantes. Les places y seront attribuées dans des conditions identiques aux autres places d'urgence (accueil limité à trois mois et ne garantissant pas une place dans une autre structure du CCAS), avec dans cette structure la possibilité de lier la durée de l'accueil à la durée du stage ou du contrat de travail du parent en insertion.

La micro-crèche Au Clair de Lune, ouverte 24h/24 rue du Stoxey à Bellecroix, déménage fin 2012 dans ce même quartier, dans les locaux rénovés de la Résidence pour Personnes Agées Désiremont. Elle libère ainsi des locaux fonctionnels et

agréables, au sein desquels le CCAS propose d'y implanter cet équipement, qui sera placé sous l'autorité d'une infirmière puéricultrice.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour y intégrer l'augmentation de capacité de la Halte-Garderie « les Rases Mottes » et la création d'un Relais Parental.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE, Mme LETY, M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote 7 : M. TRON Jacques, M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain.

DCM N°12-10-09 : Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que :

1. Subvention pour l'acquisition de matériel pédagogique

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides en investissement pour renouveler du matériel obsolète ou acquérir de nouveaux matériels nécessaires au développement des activités. Ces subventions concernent : le remplacement du lave-vaisselle pour l'Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade, l'aménagement d'un espace numérique pour le Centre Culturel d'Anatolie, l'acquisition d'un nouveau logiciel pour le site internet du CRI-BIJ, l'acquisition de mobilier pour l'Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois, l'acquisition de matériel de projection pour la COJFA (Cogestion-Jeunesse-Familles), l'acquisition d'équipement de cuisine et de matériels pédagogiques pour l'Association pour le

Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.), l'acquisition de mobiliers et de matériels informatique pour la MJC de Metz Borny.

Les subventions accordées, d'un montant total de **19 397 €**, représentent une prise en charge à hauteur de 20 % du coût du matériel. Plusieurs projets bénéficient d'un co-financement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et du Conseil Général.

2. Aide aux familles pour les Accueils Collectifs de Mineurs

Dans le cadre de sa politique en matière de Jeunesse, la Ville de Metz a décidé en 2008 d'attribuer une participation financière de 1,50 € par jour, sans condition de revenu, pour chaque enfant messin participant à un séjour ou un accueil collectif de mineurs au cours des vacances scolaires. Cette participation est directement déduite aux familles par l'association organisatrice.

Pour la saison 2011/2012, une enveloppe estimative destinée à financer cette participation, pour les accueils réalisés d'octobre 2011 à août 2012, a été attribuée à certaines associations en début d'année dans le cadre du conventionnement. Cette somme est réévaluée en fin d'année pour les associations qui ont accueilli un nombre plus important d'enfants. Les associations non conventionnées sont quant à elles subventionnées en une seule fois.

Ainsi, ce sont au total **39 898** journées d'accueil qui ont été réalisées. Compte tenu de l'avance attribuée dans le cadre du conventionnement, le solde à verser est de **12 492 €**.

3. Association pour les Gens du Voyage (AGV)

L'association pour les Gens du Voyage, créée en 2001, œuvre pour des solutions relatives au stationnement des gens du voyage sur l'ensemble du département et développe des actions de sensibilisation à la culture tzigane. L'association gère un local, sur le secteur Hannaux/Frécot/Barral qui sert de lieu d'accueil et de convivialité pour toutes les familles et associations du quartier. L'association AGV organise également des rencontres festives, des repas culturels où les familles peuvent mettre en valeur le savoir-faire de leur culture d'origine. Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de **1400 €**.

4. Projet d'animation en milieu hospitalier

L'Association pour la Promotion du Sport chez l'Enfant Malade (APSEM) est une association dont l'objectif est le mieux être psychologique chez l'enfant malade. Elle met en œuvre un projet d'animation innovant qui utilise le jeu vidéo comme support virtuel au développement de l'activité physique comme source de bien être, de lien social entre enfants, équipe médicale et famille, alors même que le mouvement et la gestuelle chez l'enfant sont réduits. L'hôpital pour enfants de Nancy Brabois, qui draine des enfants sur un territoire élargi dans le sillon Lorrain, est le support de cette action. 8000 € sont nécessaires pour démarrer ce projet afin d'acquérir le matériel nécessaire ; les Villes de Nancy et Thionville répondent favorablement à cette initiative pour des montants respectifs de 500 et 1000 €. Il est proposé de financer ce projet à la hauteur de l'aide souhaitée, soit **1 000 €**.

5. Régularisation

Une subvention de 3 119 € a été accordée à l'association Tous Branchés.com pour l'organisation de divers ateliers dans le cadre de l'animation estivale par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mai 2012. Deux ateliers supplémentaires ayant été organisés pour les 10 – 16 ans, il est proposé d'augmenter la subvention initiale de **611 €**. La dépense est couverte par les crédits non versés pour les animations annulées par certains clubs après avoir rencontré des problèmes d'encadrement.

Par ailleurs, le festival « Place à la Rue », dont la première édition s'est tenue le samedi 12 mai 2012 à Metz, a été le fruit du travail des associations du collectif des Energies Urbaines. La région Lorraine a accepté d'être partenaire de l'évènement en accordant aux associations une subvention de 4 000 €. Toutefois, celle-ci a été versée à la Ville de Metz. C'est pourquoi il est désormais nécessaire de la reverser celle-ci à l'association qui a engagé les dépenses afférentes. C'est à ce titre qu'il est proposé d'attribuer une subvention de **4 000 €** à l'association Pushing.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

1. Au titre de l'achat de matériels pédagogiques :	19 397 €
- Association Cogestion Jeunesse Famille (COJFA)	1 600 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade (AGEC)	1 793 €
- Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse (CRI-BIJ)	5 934 €
- Inter-association de Gestion des Centres Sociaux de la Grange aux Bois (IGCS GAB)	3 469 €
- Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (ADACS)	4 241 €
- Centre Culturel ANATOLIE	1 277 €
- MJC Borny	1 083 €
2. Aide aux familles pour les Accueils Collectifs de Mineurs :	12 492 €
- Association Du Côté Des Loisirs	8175,00 €
- Association Carrefour Metz	1891,50 €
- Association Action pour la Jeunesse, l'enfance et la Famille	262,50 €
- Le Centre Culturel d'Anatolie	510,00 €
- Association Franco-Asiatique	1498,50 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	154,50 €
3. Association pour les Gens du Voyage (AGV) :	1 400 €
4. Association pour la Promotion du Sport chez l'Enfant Malade (APSEM)	1000 €
5. Animation estivale : Association Tous Branchés.com	611 €
Festival des Cultures Urbaines : Association Pushing	4000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
La dépense totale s'élève à **38 900 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par :/

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTEE

Voix pour : 43 M. GROS Dominique (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 12 Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. TRON Jacques, M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), M. Stéphane MARTALIE, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

DCM N°12-10-10 : Subventions aux clubs sportifs :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 12 500 €.

Parmi ces manifestations, sont prévus :

- Les Championnats de France de Gymnastique Inter-Comités et les Coupes Nationales de Gymnastique aux Arènes de Metz organisés les 1^{ers} et 2 décembre 2012 par le Comité de Moselle de Gymnastique. Cet évènement regroupera l'ensemble des disciplines olympiques et de la Fédération Française de Gymnastique (gymnastique artistique masculine et féminine, gymnastique rythmique et trampoline, avec notamment la présence des gymnastes élites de l'équipe de France) et prévoit d'accueillir plus de 500 participants et 300 accompagnateurs durant ce week-end de compétition (6 000 €).
- L'organisation par Metz Tennis de Table des Internationaux Jeunes des catégories poussins à cadets, prévus les 22 et 23 décembre 2012 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Cette compétition de niveau international accueillera une vingtaine de délégations dont 14 étrangères et concerne les jeunes des catégories de poussins à cadets filles et garçons (4 500 €).
- La vingtième édition de la Marche Metz Illuminée qui aura lieu le 8 décembre prochain avec une thématique autour du partenariat franco-allemand. Cette manifestation organisée par la Famille Lorraine de Metz-Borny aura pour objectif la mise en valeur du patrimoine culturel messin, la découverte de la ville, de ses marchés de Noël et de ses illuminations. L'édition précédente a réuni plus de 8 000 marcheurs venus de toute la grande région, mais également des pays limitrophes comme le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. Le parcours de 10 kms sera conçu pour être accessible à tous, avec un départ prévu de 14 heures à 20 heures du Complexe Sportif Saint Symphorien et un point de ravitaillement organisé au gymnase de l'Abbé Risse (2 000 €).

Par ailleurs, dans le cadre de la convention pluriannuelle signée entre l'ASPTT Omnisport et l'Amicale du Personnel Municipal, il est proposé d'accorder une subvention de 5 865 € pour l'utilisation par le personnel de la Ville d'une partie des courts de tennis couverts au titre de la saison sportive 2011-2012.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 18 365 € :**
 - Metz Tennis de Table 4 500 €
 - Famille Lorraine de Metz-Borny 2 000 €
 - ASPTT Omnisport 5 865 €
 - Comité de Moselle de Gymnastique 6 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 9 M. TRON Jacques, M. MARECHAL Jacques, Mme OASISCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, M. HETHENER Alain.

DCM N°12-10-11 : Restauration et Aménagement de la Porte des Allemands – Sollicitation des Aides de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général de la Moselle :

M. FONTE, Rapporteur, expose que la Ville de Metz, en sa qualité de maître d'ouvrage et en concertation avec la DRAC, s'est engagée dans un programme de restauration et d'aménagement de la Porte des Allemands, vestige de l'enceinte fortifiée médiévale de Metz, classée Monument Historique, pour un montant prévisionnel de 3 500 000 € TTC.

Ces travaux permettront de rendre accessibles au public et aux touristes les salles basses voûtées, la terrasse et les deux tours nord de l'édifice. Des manifestations diverses telles que des expositions, des spectacles vivants ou de déambulations seront désormais possibles et participeront à la réappropriation du lieu par les messins et à la dynamisation du quartier Outre-Seille.

Pour ce faire, les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées à l'Agence 2BDM, suivant l'accord-cadre du 24 novembre 2010 puis des marchés afférents aux études et aux travaux ont été lancés au cours de l'année 2012.

Afin de permettre de solliciter des aides de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général, il est nécessaire de scinder la part financière de l'opération affectée à l'aménagement de celle affectée à la restauration.

En effet, seule la part liée à la restauration sur Monuments Historiques fera l'objet d'une participation financière de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général, à hauteur, pour chacun, de 13 % du montant total hors taxe de l'opération.

Au vu des résultats des appels d'offres lancés dans le cadre de ce projet, 1 032 732,00 € Hors Taxes se rapportent à la part restauration sur Monuments Historiques. Le détail des postes est précisé en annexe.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions ;
- **D'IMPUTER** les recettes et dépenses correspondants sur les budgets des exercices concernés.

Interventions de : M. LEBEAU, Mme ZIMMERMANN, M. ALDRIN, M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 7 M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain.

DCM N°12-10-12 : Restauration des 5 enluminures du *Mortifiement de Vaine Plaisance* :

M. FONTE, Rapporteur, expose que l'ensemble des 5 enluminures qui composent le *Mortifiement de Vaine Plaisance* attribué à Barthélémy d'Eyck est l'un des bijoux des Bibliothèques-Médiathèques de Metz. Il est entré dans les collections municipales grâce au legs du baron de Salis, en 1892.

Souvent exposées (notamment pour l'ouverture du Centre Pompidou-Metz), l'état de conservation actuel de ces enluminures est préoccupant : le montage pourrait entraîner une distorsion du document susceptible d'accroître certaines dégradations (éclats dans la couche picturale, perforations) existantes.

Avec l'avis favorable du Comité Technique de Restauration du Ministère de la Culture, la Ville de Metz souhaite engager prochainement la restauration de ces œuvres et solliciter les subventions correspondantes auprès du Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ENGAGER** les travaux de restauration de 5 enluminures **du *Mortifiement de Vaine Plaisance pour un montant de 3900 € HT ou 4664,40 € TTC*** ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre, notamment dans le cadre du FRRAB (Fonds régional de restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques), à hauteur de 70% du montant HT, soit 2730 € ;
- **D'ORDONNER** l'inscription de cette recette au budget de l'exercice en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération, y compris contractuel, ainsi que le ou les avenants éventuels.

Intervention de : M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 9 M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain.

DCM N°12-10-13 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats collectifs d'assurance pour les risques « Santé » et « Prévoyance » des agents :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que dans le cadre de l'application du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la Ville de Metz, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale, qui participent actuellement à la protection de leurs agents pour le risque Santé par le biais de conventions passées auprès de différents assureurs, souhaitent faire appel de manière conjointe à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir les nouvelles modalités de leur participation.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage porterait sur les aspects suivants :

- Etude démographique détaillée de la population des agents concernés et diagnostic des situations ; réalisation d'une enquête auprès de l'ensemble des agents des trois collectivités sur leur positionnement par rapport à leur couverture santé et prévoyance.
- Conseil et assistance dans l'élaboration du cahier des charges pour la consultation en vue de la mise en place des conventions de participation en matière de protection des risques Santé et/ou Prévoyance. Rédaction du cahier des charges.
- Analyse des propositions et suivi dans l'accompagnement du choix des prestataires.

Le montant total du marché est estimé à 22 500 € HT, soit 26 910 € TTC, dont 17 760 € pour la Ville de Metz, 5 650 € pour Metz Métropole et 3 500 € pour le CCAS. Compte tenu du poids majoritaire de la Ville de Metz en matière d'agents concernés, celle-ci portera la procédure de marchés publics, une convention étant établie pour régir les modalités financières de financement des 3 partenaires.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer la consultation selon la procédure appropriée conformément au Code des Marchés Publics, à notifier et suivre l'exécution du marché correspondant et de ses avenants éventuels.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention financière entre la Ville de Metz, la Communauté d'Agglomération Metz Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer d'éventuels avenants.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTEE

Voix pour : 45 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien,

Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 10 M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ANTOINE Christian, M. HETHENER Alain.

DCM N°12-10-14 : Recrutement d'un agent contractuel :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que compte tenu de la vacance du poste de chef de service Citoyenneté et démocratie participative suite à la mobilité interne de l'agent titulaire du poste, une procédure de recrutement a été engagée.

Après examen des diverses candidatures reçues à l'issue d'une offre d'emploi diffusée auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, aucun des candidats n'est susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

Il est donc proposé de recruter un agent contractuel de catégorie A en qualité de chef de service Citoyenneté et Démocratie Participative au sein du pôle Démocratie participative, citoyenneté et politique de la ville.

La rémunération afférente à ce poste sera fixée par référence au grade de Directeur Territorial 7^{ème} échelon à laquelle s'ajouteront un régime indemnitaire de 420.51 €, une prime de fonction mensuelle de 200 € ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE RECRUTER** un agent contractuel de catégorie A par référence au cadre d'emplois des directeurs territoriaux.

DEFINITION DU POSTE :

L'agent assurera la direction et l'administration d'un service composé de 9 agents, sera chargé de la mise en œuvre du suivi et de la coordination des dispositifs participatifs initiés et portés par l'équipe municipale (11 comités de quartier, conseil municipal des enfants, conseil économique et social local.)

NIVEAU DE QUALIFICATION :

- Formation Supérieure (bac+5) dans les Sciences Humaines
- Expertise dans le domaine de l'animation des dispositifs relatifs à la Démocratie Participative, validée par une expérience confirmée dans ce domaine.
- **DE FIXER** la rémunération afférente à ce poste par référence au grade de Directeur Territorial 7^{ème} échelon à laquelle s'ajouteront un régime indemnitaire de 420.51 €, une prime de fonction mensuelle de 200 € ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la ville de Metz.

Interventions de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTÉE

Voix pour : 45 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 10 M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. LEKADIR Hacène (x2), Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, M. ANTOINE Christian, M. HETHENER Alain.

DCM N°12-10-15 : Protocole d'accord transactionnel :

M. GANDAR, Rapporteur, expose que par acte notarié en date du 5 mai 1997, la Ville de Metz a vendu à Madame Christiane SIBILLE, Artiste peintre, un immeuble sis 1 rue Marchant, au prix de 91 469,41 euros.

Bien que l'offre de prix proposée par Madame SIBILLE ait été la moins-disante des 16 propositions reçues consécutivement à l'avis de mise en vente publié par voie de presse, sa candidature a malgré tout été retenue eu égard à son engagement d'en faire un lieu d'animation artistique en plein cœur de la Colline Sainte Croix.

Madame SIBILLE s'étant ainsi engagée à dédier le rez-de-chaussée, la cour, le premier étage et les caves de cet immeuble à l'activité « d'atelier d'art, dispense de cours privés de dessins, peintures et arts graphiques », une clause d'affectation s'imposant à tout acquéreur présent ou futur dudit bien avait été introduite au bénéfice de la Ville de Metz dans l'acte notarié, avec possibilité en cas de non-respect d'engager une action en résolution de la vente.

Par la suite, Madame SIBILLE s'est plainte de n'avoir jamais pu exercer convenablement son activité du fait du caractère impropre à leur destination desdits locaux et plus particulièrement des caves, sujettes à des infiltrations d'eau.

Afin de déterminer l'origine de ces désordres et d'en établir l'imputabilité, Madame SIBILLE a multiplié, en son nom propre et au nom de la SCI la Lorientaise, les procédures d'expertises judiciaires et autres actions contentieuses à l'encontre de la Ville de Metz, tant devant les juridictions administratives que devant les juridictions judiciaires.

Pour sa part, la Ville a également tenté d'engager en 2004 une action en résolution de la vente de cet immeuble de la rue Marchant pour cause de non-respect par Madame SIBILLE de l'obligation mise à sa charge d'affecter l'immeuble vendu à un atelier d'art et de peinture.

Malgré la multiplicité des procédures, aucune des décisions rendues jusqu'à présent n'a toutefois pleinement donné satisfaction ni à Madame SIBILLE ni à la Ville de Metz.

Madame SIBILLE souhaitant depuis lors vendre son bien à un tiers, les parties se sont donc rapprochées et, après négociations, ont convenu, sans qu'il soit besoin de poursuivre en la voie contentieuse, de mettre amiablement et définitivement un terme au différend qui les oppose.

Ainsi, et au terme du projet de protocole d'accord transactionnel joint à la présente délibération, la Ville de Metz renoncerait à la clause d'affectation limitant la libre revente de l'immeuble de Mme SIBILLE, ainsi qu'au droit à résolution inscrit à son profit avant de procéder à la réfection de la courette comprise entre l'Eglise Sainte Ségolène et l'immeuble de Madame SIBILLE. En contrepartie, cette dernière s'engage à payer à la Ville de Metz une somme correspondant à l'écart entre le prix d'acquisition qu'elle avait acquitté en 1997 et l'offre la mieux-disante reçue par la Ville de Metz, réactualisée à la valeur d'aujourd'hui, et à renoncer, ainsi que son futur acquéreur également signataire dudit protocole, à toute action contentieuse présente ou future directement liée à cet immeuble sis 1 rue Marchant et aux problèmes d'infiltrations d'eau ou d'étanchéité l'affectant.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une transaction à intervenir entre la Ville de Metz, Madame Christiane SIBILLE et la SCI la Lorientaise en vue de mettre un terme définitif au différend qui les oppose depuis la vente à leur profit de l'immeuble sis 1 Rue Marchant à Metz.
- **D'ACCEPTER** à ce qu'en contre partie du paiement par Madame SIBILLE d'une somme de 56 723,98 euros et désistement, en son nom propre et au nom de la SCI la Lorientaise, de toute action ou réclamation présente ou future, la Ville de Metz autorise la levée de toute restriction concernant l'affectation de l'immeuble sis 1 rue Marchant, la radiation du droit à résolution de la vente dont elle bénéficiait et s'engage à procéder à la réfection du revêtement de la courette comprise entre ledit immeuble et l'Eglise Sainte Ségolène.
- **D'ACTER** que le futur acquéreur dudit bien, également signataire dudit protocole, s'engage à faire son affaire personnelle de ces questions d'étanchéité des murs et d'infiltrations d'eau, en renonçant par avance à tout recours contre la Ville de Metz basé sur un tel fondement.
- **D'APPROUVER** en conséquence les termes du protocole d'accord transactionnel tel que joint en annexe et l'abandon par Madame SIBILLE et la SCI la Lorientaise de toutes poursuites à l'encontre de la Ville de Metz,
- **D'ENCAISSER** la recette correspondante,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.

Intervention de : M. LE MAIRE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la motion est : ADOPTEE

Voix pour : 43 M. GROS Dominique (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir (x2), Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien,

Mme HEBER-SUFFRIN Danielle (x2), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Selima (x2), M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme GANGLOFF Catherine, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 12 M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (x2), Mme BRESSON Maryse, M. LEKADIR Hacène (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme BOH-PETIT Dominique, Mme STEMART Anne, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. HETHENER Alain.

DCM N°12-10-16 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives :

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

3° ARRETE N°44 : Retrait anticipé de placement de fonds budgétaire. Trésor Public.
Date de la décision : 24 septembre 2012, N° acte : 7.1

4° ARRETE N°45 : Retrait anticipé de placement de fonds budgétaire. Trésor Public.
Date de la décision : 11 octobre 2012, N° acte : 7.1

2ème cas : Communication par Mme BORI, Adjointe au Maire

Cartes scolaires pour la rentrée de septembre 2012.

Date de la communication : 09 octobre 2012, N° acte : 8.1

Interventions de : /

-
- **Question orale de M. LEBEAU portant sur les nuisances sonores en centre-ville et l'insécurité sur le plateau piétonnier (jointe en annexe).**
 - **Réponse faite par M. le Maire (jointe en annexe).**
-

L'ordre du jour de la séance du 25 octobre 2012 étant épuisé, le Président lève la séance à 22h55.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Question orale de Monsieur LEBEAU concernant les nuisances sonores en centre-ville et l'insécurité sur le plateau piétonnier :

« Monsieur le Maire,

En dépit de nombreux articles parus dans la presse locale et d'interpellations des messins concernant les nuisances sonores provoquées par des activités nocturnes dans différents lieux de Metz Centre, il semble que vous n'entendiez rien et n'agissiez pas.

N'est-il pas légitime pour les messins et messines d'aspirer à leur tranquillité, plus particulièrement en pleine nuit ; dormir deviendrait-il un luxe pour vos administrés ?

Il en est de même pour les messins qui souhaitent circuler paisiblement la nuit dans les rues du centre-ville de Metz. Vous n'ignorez pas que les rixes, dégradations et violences se multiplient, la nuit s'émaillent d'incidents, de vols, de provocations... d'insécurité et de plus en plus de concitoyens m'interpellent à ce sujet.

Alors, Monsieur le Maire, qu'envisagez-vous de faire pour contribuer à la quiétude des messins, et :

Pour résoudre l'insécurité sur le plateau piétonnier la nuit ;

Pour réduire les nuisances sonores en centre-ville.

Serait-il enfin envisageable de compter sur la contribution de la police municipale qui rassure nos concitoyens lors de rondes de nuit comme cela avait lieu auparavant ?

La remise en place de la police municipale de nuit vous paraît-elle une réponse idoine à ces maux ? »

ANNEXE 2 . Réponse de Monsieur le Maire à la question orale de Monsieur LEBEAU.

« Monsieur le Conseiller Municipal,

1. Les chiffres

Vous évoquez, Monsieur LEBEAU le ressenti des Messins. Leur perception compte évidemment à mes yeux, mais que disent les chiffres officiels dont vous êtes habituellement si friand ?

- 3.8 % de baisse de la délinquance sur la commune de Metz en 2011, alors qu'elle baisse de 1.1 % sur l'ensemble de la circonscription de police, et seulement - 0.73 % sur l'ensemble du département d'après le Directeur Départemental de la Sécurité Publique au dernier Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Cette dernière instance, que nous avons réactivée, mène un travail fructueux.
- 11 096 faits de délinquance constatés en 2007 alors qu'en 2006, les faits constatés étaient de 10 887. Aujourd'hui nous en sommes à 9 077 faits constatés, c'est le chiffre le plus bas depuis 5 ans.

Sur la période, les chiffres que je viens de vous énoncer montrent que c'est au cours de l'année 2007 que le nombre de faits de délinquance constatés a été le plus important, alors qu'il y avait à l'époque une brigade de nuit.

2. Collaboration PM/PN et Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Au quotidien, les agents de la Police Municipale travaillent en étroite collaboration avec la Police Nationale qui, je vous le rappelle, est responsable de la sécurité des personnes et des biens. Les interventions communes avec la Police Nationale, quasi inexistantes en 2007, se sont multipliées : 66 en 2011, 53 en 2012 à ce jour.

Permettez-moi aussi de revenir sur le CLSPD. Cette instance est composée d'acteurs institutionnels (Ville de Metz, Conseil Général, Préfecture, magistrats) ainsi que de techniciens spécialisés dans les domaines de la délinquance, de services sociaux et d'associations.

J'aurais l'occasion avec les acteurs de ce Conseil rassemblés autour des représentants municipaux, de faire le bilan complet des actions passées courant février 2013. Nous pourrions ensuite faire des propositions nouvelles et originales.

La sécurité est une affaire de professionnels où il est nécessaire de faire preuve de cohésion et de pragmatisme afin d'éviter toute approximation. Différents métiers, différents spécialistes des questions de sécurité sont rassemblés dans le CLSPD et incarnent l'idée du vivre ensemble que nous cherchons à encourager. »

P.V dressé le 26 novembre 2012

Le Président de séance,



Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle